



REGLEMENT INTERIEUR ASSOCIATION DKDANSE

Préambule :

Le règlement intérieur a pour objet de préciser le fonctionnement de l'école de danse. Le présent règlement intérieur est remis à l'ensemble des élèves de l'école.

1- Inscription, fonctionnement :

Article 1er : Les tarifs de l'école de danse sont calculés annuellement (vacances incluses), c'est-à-dire sur douze mois. Le règlement des cours de danse se fait dans son intégralité lors de l'inscription. Le paiement en espèce doit être effectué en une seule fois lors de l'inscription. Le paiement par chèque peut être effectué en une fois, trois fois, cinq fois ou dix fois pour faciliter le paiement. En cas de paiement par chèque en trois fois, ceux-ci seront encaissés chaque trimestre ; en 5 fois, tous les deux mois. **Tous les chèques devront être remis lors de l'inscription et seront encaissés entre le cinq et le quinze de chaque mois. Pour les paiements en plusieurs fois, les chèques sont encaissés en début de période.** L'inscription à l'école de danse est un engagement sur l'année. **Aucun remboursement** ne sera accordé en cas d'abandon en cours d'année **sauf en cas de déménagement ou pour maladie grave sur présentation d'un arrêt maladie de plus d'un mois et demi. Ce remboursement sera effectué au prorata des cours déjà pris.**

L'enfant peut être amené à changer de niveau en cours d'année selon son âge et la volonté du professeur. Cela entraînera donc éventuellement une modification des tarifs en fonction du niveau.

Article 2 : Les frais d'inscription à l'association DKDanse sont obligatoires et comprennent l'adhésion.

Article 3 : Les documents nécessaires à l'inscription doivent être fournis avant le premier cours. Les documents pour l'inscription ainsi que les règlements doivent être remis au professeur. Le certificat médical doit être daté de moins de trois mois. Seuls les dossiers complets seront traités pour procéder à l'inscription. L'association ainsi que le professeur de danse se réservent le droit de refuser l'accès aux cours de danse des élèves n'ayant pas fourni l'intégralité des pièces nécessaires à leur inscription avant le second cours.

Article 4 : Un cours d'essai pour chaque discipline est proposé. Si l'essai n'aboutit pas à une inscription, aucune somme n'est due.

Article 5 : Les cours ne seront pas assurés :

- Pendant les vacances scolaires,
- Pendant les jours fériés
- La semaine suivant le spectacle de fin d'année

2 - Déroulement des cours :

Article 6 : Les professeurs orienteront les enfants vers les cours les plus adaptés à leur niveau en fonction des disciplines choisies.

Article 7 : Une tenue imposée est obligatoire pour les cours de danse classique, de même que pour les cours éveil et initiation. Les chignons sont obligatoires pour le cours de danse classique et une coiffure correcte est exigée pour les autres cours. Les bijoux sont strictement interdits.

Article 8 : L'école de danse décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'oubli d'objets personnels, les objets trouvés seront regroupés dans une boîte prévue à cet effet.

Article 9 : L'école de danse n'est responsable des enfants que pendant leurs horaires de cours. Les parents sont tenus de venir chercher leurs enfants à la sortie de la salle de cours.

Article 10 : L'accès à la salle de danse est interdit aux parents pendant les cours.

Article 11 : L'école de danse se réserve le droit de modifier l'emploi du temps des cours en fonction des besoins.

3 - Respect des lieux :

Article 12 : Tous les utilisateurs de la salle sont tenus de respecter l'état de propreté des lieux, il est donc formellement interdit de traverser la salle de danse en chaussures. Toute dégradation matérielle sera à la charge de son auteur.

4 - Communication :

Article 13 : Les professeurs et les membres du bureau de l'association sont à votre disposition pour d'éventuels rendez-vous.

Article 14 : Les diverses communications en direction des parents s'effectuent par mails, courrier postal, téléphone, affichage et distribution de documents aux enfants

Association DKDanse

Siège social :

15, rue Camille Flammarion 24 000 PÉRIGUEUX

Adresse de correspondance :

139 rue Combes des Dames 24000 PÉRIGUEUX

Tel : 06 52 73 16 25 - E-mail : info@dkdanse.fr

Siret : 508 330 826 000 19